



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 11908

Texte de la question

M. Roger Meï attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation au sujet de la restructuration des services de supervision et de maintenance de la région sud-est de la France (Corse incluse). En effet, il semblerait que les dirigeants de France Télécom envisagent de regrouper ces deux activités vers des pôles urbains à forte densité démographique. Cette organisation concernerait particulièrement le site de Bastia. Si tel était le cas, cette décision irait à l'encontre : d'un désengagement de certains services des grands centres urbains, d'une maintenance d'activité qualifiée et d'une position évolutive face aux métiers nouveaux dans l'île et d'un service public de qualité. En conséquence, il lui demande quelles mesures peuvent être prises concernant ce dossier afin de maintenir l'activité de ces deux services.

Texte de la réponse

France Télécom, face aux défis de la concurrence et au progrès technique, doit adapter son organisation afin d'améliorer le service rendu à l'ensemble de ses clients et l'efficacité du service public. Les réorganisations ont ainsi pour objectif de prendre en compte les gains de productivité que les progrès technologiques permettent de réaliser dans les activités techniques et de placer l'entreprise davantage au service du client, en réorientant les activités vers des services en contact avec les clients. Ces réorganisations concernent la Corse comme toutes les autres régions françaises. Dans la mise en oeuvre de ces modifications, France Télécom s'attache à recourir au volontariat et le transfert des personnes vers de nouvelles activités ne repose pas sur des déplacements géographiques. Dans le cadre du centre principal d'exploitation permanent (CPEP) de Bastia, le regroupement des activités de supervision du réseau téléphonique se limite aux activités en période non ouvrable (soirée, nuit, week-end et jours fériés). Ce regroupement permet par un élargissement des zones de supervision d'améliorer la maîtrise du réseau et du trafic en heures non ouvrables. En heures ouvrables, le centre de Bastia conserve l'ensemble de la supervision. Le niveau de l'emploi en Corse est une préoccupation à laquelle France Télécom est évidemment attachée. En 1997, elle a recruté vingt jeunes et favorisé l'insertion professionnelle de douze personnes dans la région.

Données clés

Auteur : [M. Roger Meï](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11908

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1583

Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3159